REPUBLIQUE DU BENIN

HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION



DECISION N°22-009/HAAC DU 11 FEVRIER 2022

PORTANT NOMINATION DE MONSIEUR ABDOUL RAIMI MOUSSA BATOKO EN QUALITE DE RESPONSABLE DE PROGRAMME

LE PRESIDENT DE LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- VU la loi organique n° 92-021 du 21 août 1992 relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication telle que modifiée par la loi organique n° 93-018 du 27 avril 1994;
- VU la loi n° 2021-16 du 23 décembre 2021 portant loi de finances pour la gestion 2022;
- VU le décret n° 2019-196 du 17 juillet 2019 portant nomination des membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication pour la sixième (6ème) mandature ;
- VU le décret n° 2019-197 du 17 juillet 2019 portant nomination de Monsieur Rémi Prosper MORETTI en qualité de Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;
- VU l'installation officielle de la sixième mandature de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication le 22 juillet 2019 ;
- VU le règlement intérieur de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication en date du 06 juillet 2005 ;

DECIDE

Article 1^{er}: Monsieur Abdoul Raïmi MOUSSA BATOKO, Administrateur des Services Financiers, A1-7, numéro matricule 46 287, est nommé Responsable de Programme.

Article 2 : La présente décision qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de sa date de signature. Elle sera publiée au journal Officiel de la République du Bénin.

Cotonou, le 1 1 FEV 2022

Le Président,

Remi Prosper MORETTI

AMPLIATIONS

Président Vice-Président : 1 Conseillers : 7 SGA : 1 DC Directeurs : 6 C/SRH : 1 Intéressé : 1 Dossier : 1 :1 Chrono